

## Compte-rendu de la réunion du 20 Novembre 2015

Le vingt novembre deux mil quinze , le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le seize novembre deux mil quinze, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

**Membres du Conseil présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, M Frédéric PIERROT Mme Maryline MILLER, M Sébastien ROELLAND, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISSING.

**Membre absent excusé :** M Bruno TATON

**Membre absent non excusé:**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Madame Maryline MILLER pour assurer les fonctions de secrétaire de

### **Objet : N1-novembre-2015- travaux de réfection de la place de Bogny**

La municipalité a sollicité plusieurs bureaux d'étude dans le cadre des travaux visés en objet. Quatre réponses sont parvenues en Mairie. La commission des travaux, au cours de sa réunion du 20 novembre 2015, a, après avoir noté chaque offre, retenu la proposition du cabinet nommé "atelier paysage" paysagiste urbaniste sis au pôle d'entreprises des Crêtes Préardennaises route de Rocroi 08460 Signy l'Abbaye. Il propose une assistance technique pour un montant total de 5 880€ T.T.C. Ce bureau a estimé, au maximum, pour ces travaux, une enveloppe de 140 000 € H.T. Ce projet sera financé notamment par l'aide versée par R.T.E, aux communes impactées par la reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

### **Objet: N2-Novembre-2015-dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**

La loi N 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe prévoit en son article 79 la possibilité pour les communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS). Actuellement, les C.C.A.S fonctionnent de manière très limitée, occasionnant, pourtant, la tenue de réunions et d'une comptabilité particulière avec budget et compte administratif.

La mesure de simplification de la loi précitée autorise le Conseil municipal à dissoudre le C.C.A.S par une simple délibération en vertu de l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles. Le conseil d'administration du C.C.A.S n'a pas à délibérer en la matière. S'agissant des biens, créances et dettes qui composent le patrimoine du C.C.A.S, ils reviennent par principe dans le patrimoine de la commune.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le conseil municipal vote la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention

**Objet :N3-novembre-2015 -Annulation de la délibération 15 juillet 2015/ Dérogation scolaire sous condition.**

Par courrier en date du 5 novembre 2015, Monsieur le Préfet demande à la commune de retirer la délibération du 15 juillet 2015 portant sur une dérogation scolaire et le montant de la participation de la commune.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet :N4-novembre-2015 : acceptation d'un don**

La commune a reçu un don d'un montant de 40 euros. Le conseil municipal accepte ce don et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet :N5-novembre-2015 -Projet de fusion de la communauté de communes portes de France et Ardenne Thiérache**

Au vu des éléments apportés et des explications données par Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé sur le projet de fusion de la communauté de communes Portes de France et Ardenne Thiérache. Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 0 contre : 4 abstention : 5

**Objet :N6-novembre-2015-autorisation donnée à Madame le Maire pour liquider en 2016 le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2015.**

Le conseil municipal autorise madame le Maire, à liquider le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2015 et ce, avant le vote des budgets 2016. Le conseil municipal laisse en outre, au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet :N7-novembre-2015 : vente de terrain**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire, si l'opération s'avère réalisable, à prévoir les lignes budgétaires ou à prendre toutes les décisions modificatives budgétaires pour liquider ce dossier.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet :N8-novembre-2015 - salle polyvalente et son utilisation**

Le conseil municipal insistera, lors des réservations faites pour cette salle, sur le fait de préserver la tranquillité du voisinage et de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la liberté et au bien-être de chacun

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet:N9-novembre-2015-travaux d'entretien et réparation**

**A) réfection du garde corps du pont de Bogny**

Le conseil municipal, après avoir vu les diverses possibilités permettant de maintenir le garde

corps en état, opte pour la soudure des points cassés ou fragilisés et pour un montant total de travaux de 951 € T.T.C. Les travaux doivent être réalisés par l'entreprise A.F.C sise route de Rocroi 08460 Signy l'Abbaye.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

### **B) portes du cimetière de Murtin**

Le conseil municipal, après avoir étudié les différentes propositions possibles pour conserver la grande porte du cimetière de Murtin, retient la solution de l'entreprise ARGOS sise 6 chemin du Paquis à LONNY 08150. Elle propose, pour cette porte, le décapage ainsi que la remise en peinture de l'ensemble pour un montant total de 155 € T.T.C plus la fabrication de deux poteaux de 80 x80, le remplacement des charnières, la pose d'un fer plat pour maintenir les deux vantaux en position de fermeture, la pose d'un verrou, la pose d'une serrure, la mise en peinture, le tout pour un coût total de travaux de 478€ T.T.C.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

### **Objet:N10-novembre-2015- réfection des vitraux**

Madame le Maire informe le conseil du fait qu'il serait nécessaire de prévoir une enveloppe plus conséquente pour la réfection des vitraux de l'église de Bogny. Le montant initial était de 12 236,75€ T.T.C. Toutefois, pour prétendre à une subvention de la région, la commune doit présenter un montant d'au moins 15 000€ de travaux. En accord avec l'atelier de Mme Catherine POCHYLSKI, la municipalité a donc décidé de reprendre entièrement les deux rosaces plutôt que de se contenter d'une simple réparation. Pour réaliser ce travail supplémentaire, il faut prévoir 3 900€ T.T.C supplémentaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce nouveau devis et donc un montant total des travaux de 16 135,30 € T.T.C et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

### **Objet:N11-novembre-2015- hameau de Wartigny/ voie de circulation reliant la commune au hameau**

Madame le Maire explique que la réouverture de cette voie a été reportée à plusieurs fois car la réfection de cette route, après travaux nécessaires pour tracer la A34, n'apportait pas toute satisfaction aux élus. En effet, un simple gravillonnage avait été prévu alors qu'auparavant, cette chaussée était revêtue d'un bitume. La municipalité a donc refusé de signer le procès verbal de réception des travaux tant que la route ne retrouvait pas, au moins, son aspect avant travaux. En fin d'année 2015, la voie fut réouverte mais des réserves ont été émises sur l'état de ce tronçon : le bitume est déjà fissuré et des inondations ont été signalées à maintes reprises. Le dossier reste donc ouvert

Madame le Maire s'inquiète également de la dangerosité de cette route. En plus de l'étroitesse de cette voie de circulation, la partie longeant les étangs est inquiétante car la visibilité est moindre à cet endroit. Elle juge qu'il serait peut-être opportun de réserver du terrain, dans le cadre de l'aménagement foncier, à cet endroit afin de récupérer une emprise sur l'étang. La suppression de la haie permettrait aussi de gagner en visibilité. Il a été suggéré également de créer de petites places de stationnement pour faciliter le croisement des véhicules. Après avoir abordé toutes ces éventualités et avant d'étudier la faisabilité des aménagements évoqués ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'accorde sur le fait qu'il est urgent de poser une signalisation afin de prévenir du danger. Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**049 / 2015**

### **Objet:N12-novembre-2015- Nouvelles activités périscolaires**

Monsieur le Maire informe son conseil du fait que la municipalité de Rimogne demande une participation

supplémentaires aux communes rattachées au pôle scolaire de Rimogne afin de l'aider à financer la mise en place des nouvelles activités périscolaires. Elle demande à son conseil de se prononcer sur le fait d'accepter la participation financière ou non. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, juge normal et utile d'aider la commune de Rimogne, à financer ces nouvelles activités. La municipalité dégagera les crédits nécessaires. Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

#### **Divers :**

##### **Columbarium**

La municipalité devra réfléchir à la mise en place, au sein du cimetière de Murtin, d'un espace dédié aux personnes qui auront choisi la crémation.

##### **Bâtiment communal**

Sur la place de Murtin, l'encadrement de la porte de la grange est à revoir car le linteau en pierre de taille s'est affaissé. Le sol, actuellement à l'état brut, devra être recouvert d'une dalle et un accès au bâtiment devra être clairement dessiné et aménagé.

##### **Toit de l'église de Bogny**

Le toit de l'église de Bogny nécessite quelques travaux d'entretien bien que le couvreur, au cours des dernières années, ait déjà changé 400 ardoises.

##### **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

Quelques travaux sont à prévoir pour faciliter les accès aux personnes à mobilité réduite : revoir la hauteur des tableaux d'affichage, tracer une place de parking, devant la mairie, pour les personnes à mobilité réduite, installer des bandes réfléchissantes sur certaines portes, faciliter l'accès de l'église de Murtin. La commune a déboursé, à ce jour, 1 500€ d'étude pour établir ce plan d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10

Le secrétaire

Le Maire  
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil